

Contre l'apologie et la pratique du deux poids, deux mesures

Par [Laurent Dauré](#) — 29 décembre 2016

[France Liberté d'expression](#)

Le jeune homme, âgé de 18 ans, était scolarisé à Vierzon, dans le Cher. @ PATRICK KOVARIK / AFP

Une certaine vision de l'esprit de Noël :

« Un lycéen du Cher a été condamné hier à cinq ans de prison par le tribunal correctionnel de Bourges, dont trois ferme, pour apologie du terrorisme par voie de communication électronique et consultation habituelle de sites faisant l'apologie du terrorisme. Il n'était pas soupçonné de vouloir préparer un attentat. Le jeune homme, âgé de 18 ans et scolarisé à Vierzon, a été placé sous mandat de dépôt. » (Le Parisien, 24 décembre 2016)

Ce lycéen tout juste majeur va donc passer au moins trois ans en prison – c'est bien connu, les voyages en prison forment la jeunesse... – alors qu'il n'a commis, favorisé ou même préparé aucune action violente. Voilà une nouvelle qui n'aide pas à digérer les repas de fête. Surtout que ce n'est pas la première condamnation du genre. Depuis les attentats de janvier 2015 et l'instauration (sans cesse prolongée) de l'état d'urgence, la « justice » a frappé dur sur des personnes qui n'ont fait que tenir des propos provocateurs ou irréflechis – parfois sous l'empire de l'alcool et/ou de la colère – ou consulter des sites Internet faisant la promotion du djihadisme, sans qu'elles n'aient le moindre lien objectif avec un groupe terroriste ou un quelconque projet d'attentat.

Un Dijonnais de 18 ans a même été condamné pour apologie du terrorisme à trois mois de prison avec sursis uniquement pour avoir nommé son réseau Wi-Fi « Daesh 21 » (des précisions [ici](#)). On est évidemment libre d'y voir une forme de mauvais goût et un humour douteux mais cela justifie-t-il une condamnation en justice qui risque en plus d'avoir des répercussions très préjudiciables – notamment professionnelles – sur la vie de ce jeune homme ? Poser la question c'est y répondre. Nous sommes dans le domaine de l'absurdité et de l'injustice flagrantes.

Si notre société devenait subitement juste et rationnelle – il y a du boulot –, toute personne ayant été condamnée pour de simples propos ou la fréquentation de sites Internet devrait être immédiatement amnistiée et dédommagée.

Mais le plus révoltant c'est que les nombreux petits télégraphistes de l'OTAN et auteurs de « guerres

humanitaires » qui plastronnent dans les médias, eux, n'ont jamais été condamnés pour « apologie de crime contre la paix » et « apologie de la violation du droit international » alors qu'il y a là des victimes bien réelles, et par centaines de milliers. Cet Everest d'injustices et de souffrances étant en plus le principal carburant du terrorisme, loin devant le fanatisme religieux (avec lequel les puissances occidentales s'acoquinent quand elles pensent que cela peut servir leurs objectifs géopolitiques).

Il y a vraiment quelque chose de pourri au royaume de Hollande. Mais cela vaut aussi pour tous les gouvernements passés et futurs adeptes du « droit d'ingérence » et de la déstabilisation plus ou moins ouverte de pays étrangers.

Cela dit, bonnes fêtes, hein ! Souhaitons – et surtout œuvrons pour – que la paix et la justice se portent mieux en 2017.

Laurent Dauré | 29 décembre 2016

Source: <http://arretsurinfo.ch/contre-lapologie-et-la-pratique-du-deux-poids-deux-mesures/>

[Terrorisme](#)

Les assertions et opinions exprimées ici sont le fait de leur auteur et ne peuvent en aucun cas être imputées à Arrêt sur Info.

Vous pouvez reproduire les articles d'Arrêt sur Info à condition de citer la source et de ne pas les modifier ni les utiliser à des fins commerciales.

Vous voulez réagir, signaler une erreur, communiquer un renseignement ? [Contact](#)

Arrêt sur Info est totalement indépendant. S'il vous convient n'oubliez pas de le soutenir par un [don](#) !

© 2016 Arrêt sur Info. All Rights Reserved. [Hébergé par AlpNet](#)